

MARQUETTE-LEZ-LILLE

Canton de Lille-Ouest

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

Octobre 1992

PRESENTATION

Marquette (11031 habitants en 1990, 7880 en 1982) est située à 5 km au nord de Lille. Elle est environnée au sud et à l'est par trois communes : Saint-André (10128 habitants), la Madeleine (21788 habitants) et Marcq-en-Barœul (36898 habitants).

Au nord, la commune est riveraine de Wambrechies (8271 habitants) dont de vastes champs encore cultivés rejoignent ceux de Marquette, la rocade nord-ouest en cours de travaux bouleverse aujourd'hui complètement ce paysage.

L'étendue de la commune, sa structure générale et sa situation dans la proche couronne de Lille génèrent des problèmes vastes et spécifiques que la Municipalité a souhaité appréhender grâce à la mise en œuvre d'études globales portant sur l'ensemble de son territoire.



- URBATUEL a rendu en Novembre 1980 un diagnostic sur la qualité de la vie à Marquette-lez-Lille.
- Antoine Lachambre, étudiant I.U.T. carrières juridiques, a présenté en 1989 un rapport de stage sur l'urbanisme et l'environnement à Marquette.

Ces études ont mis en valeur, entre autres points, la nécessité pour la commune d'entreprendre un travail de mise en valeur du quartier du centre. C'est à ce travail que le présent dossier va s'attacher.

D'autres études ont été menées ou sont en cours.

- PROJECTION a réalisé une étude de faisabilité muséologique et financière d'un musée du tramway et de la vie urbaine.
- le S.I.V.A. Deûle a lancé une étude sur la mise en valeur de la Deûle.

Le caractère de ces réflexions est lié au développement des équipements culturels et de loisirs dont les implications sont importantes pour le devenir du centre.

Il est essentiel que l'étude d'amélioration du cadre de vie prenne donc en compte les décisions que la Municipalité aura prises sur ces deux dossiers, au cours de l'étude.

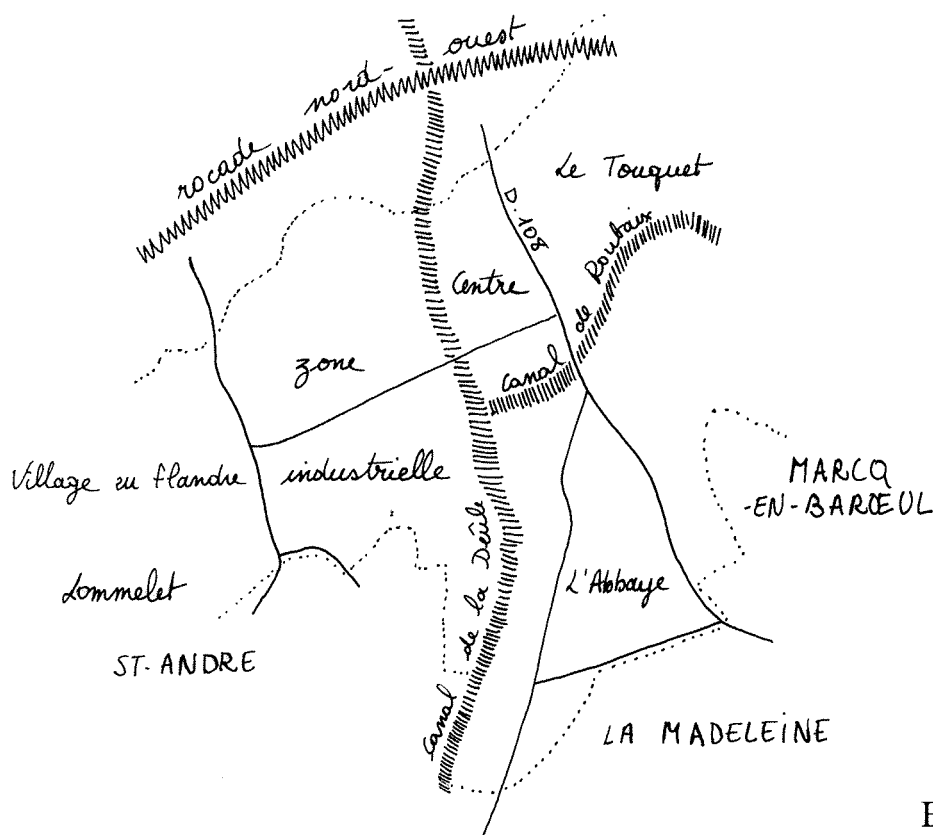
TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25 000

UN CENTRE ISOLE...

- excentré,
- cerné par des infrastructures,
- mal relié aux quartiers périphériques.



Des quartiers en continuité directe avec les communes périphériques :

- quartier de l'Abbaye rattaché à Marcq-en-Barœul et la Madeleine,
- quartiers de Lommelet et de Village en Flandre rattachés à Saint-André.

Seul le quartier du Touquet présente une proximité géographique permettant des liaisons faciles avec le centre.

Ces liaisons sont insuffisamment exploitées aujourd'hui en raison de l'importante circulation de transit sur la départementale 108.

La réalisation de la rocade nord-ouest (en cours) devrait permettre de dévier une partie du trafic.

Le quartier "centre" ne peut donc pas jouer le rôle traditionnel d'un centre ville.

URBANISME ET ARCHITECTURE

Le quartier du centre n'offre que peu d'épaisseur par rapport à la départementale 108, épine dorsale de l'urbanisation à laquelle la plupart des voies se rattache.

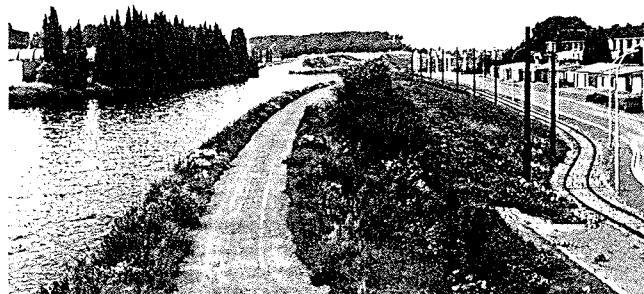
L'absence de vitalité du quartier se manifeste en particulier par le nombre impressionnant de batteries de garages qui créent des temps morts dans l'espace urbain.

Quelques édifices tels que la mairie ou l'église viennent cependant rehausser de leur monumentalité l'architecture du quartier.

Leur situation en vis-à-vis de part et d'autre d'une vaste place crée un événement urbain significatif qui participe à la structuration de l'espace et qui mérite d'être valorisé.

Le quartier ne profite que peu du site exceptionnel dans lequel il s'inscrit à la confluence du canal de la Deûle et du canal de Roubaix, l'urbanisation s'est plutôt protégée des voies d'eau qu'elle ne s'est ouverte sur elles.

Aujourd'hui encore, les aménagements qui se font en bordure du canal de la Deûle privilégient les cheminements longitudinaux le long de la rive plutôt que les percées en direction de l'espace urbain (voie de chemin de fer touristique, buttes de terre...)



Autre atout dont le quartier devra savoir tirer parti : les nombreux équipements rassemblés dans le "centre" et dans le quartier du Touquet (piscine, collège).

L'avenir du "centre" se joue donc à travers :

- le développement de son rôle moteur en matière d'équipements sportifs, culturels et de loisirs,
- sa capacité à valoriser un site remarquable.

C'est ce à quoi devra s'attacher l'étude d'amélioration du cadre de vie qui fait l'objet du présent dossier.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

A partir d'une réflexion menée sur le développement du quartier et en particulier le programme prévisionnel en faveur des équipements publics, un projet global d'amélioration du cadre de vie pourra être mis en place.

Il s'appuiera sur les objectifs suivants :

- Valoriser les entrées dans le quartier et par là-même les axes principaux.
Intégrer la rocade nord-ouest sur le plan paysager.
- Valoriser les abords des équipements publics et créer des circuits privilégiés entre eux.
- Améliorer les relations entre les voies d'eau et le quartier.
- Créer un schéma lumière sur l'ensemble du quartier.
- Mettre en place un programme de ravalement des façades publiques et privées.

VALORISER LES ENTREES DANS LE QUARTIER ET LES AXES PRINCIPAUX QUI Y SONT LIES

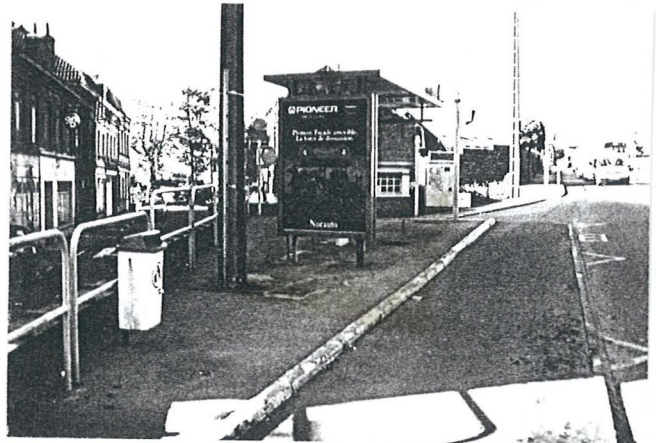
Trois entrées principales permettent aujourd'hui d'accéder dans le quartier du centre.

L'importance de la circulation de transit a justifié dans ces secteurs des aménagements exclusivement routiers faits de barrières et de glissières de sécurité sans considération pour l'environnement paysager.

Entrée sud par le pont sur la D.108. Cheminement piétonnier entre barrière de sécurité et clôtures en ciment.



Mais l'espace est aussi encombré de mobilier urbain, d'îlots directionnels, de poteaux télégraphiques nuisibles à l'environnement et à la lisibilité de l'espace.



Demain, l'ouverture de la rocade nord-ouest devrait permettre de réduire la circulation de transit sur des voies à vocation urbaine et en particulier supprimer l'accès des poids lourds.

Ces conditions nouvelles doivent susciter des aménagements paysagers qui rendent aux voies leurs fonctions urbaines de desserte du quartier et de liaison entre les espaces de proximité.

Ainsi, les aménagements de la D. 108 devront créer les conditions de liaisons faciles et confortables entre le centre et le Touquet (voir par exemple l'accès des enfants des écoles du centre à la piscine située au Touquet).

Intégrer la rocade nord-ouest sur le plan paysager.

Mais il faut veiller aussi à ce que la nouvelle rocade n'engendre pas ses propres nuisances. Aussi, son intégration ainsi que celle de sa liaison avec Marquette devront elles être étudiées. Certains aménagements nécessairement situés sur le territoire de Wambrechies devront négociés avec la Commune.



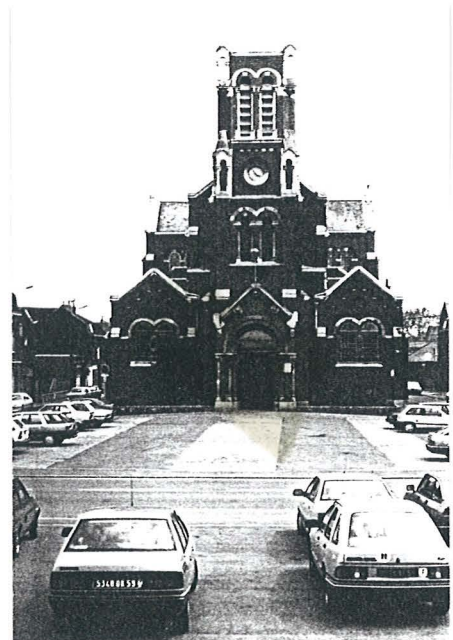
Entrée nord de Marquette, liaisons avec Wambrechies et la rocade nord-ouest.



Vue depuis la D. 108 sur la clôture du cimetière.

L'entrée ouest par le mont enjambant le canal de la Deûle et donnant accès à la rue des Martyrs de la Résistance souffre du même environnement routier que la D. 108.

La liaison directe qu'elle offre avec la place du Général de Gaulle, lieu hautement symbolique de la ville, justifie une mise en valeur cohérente de l'ensemble formé par le mont, la rue des Martyrs et la place.



Des Avant-Projets Sommaire sur les deux axes principaux, les entrées du quartier et les abords de la rocade nord-ouest permettront à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux sur des sites essentiels pour l'image de marque de la ville.

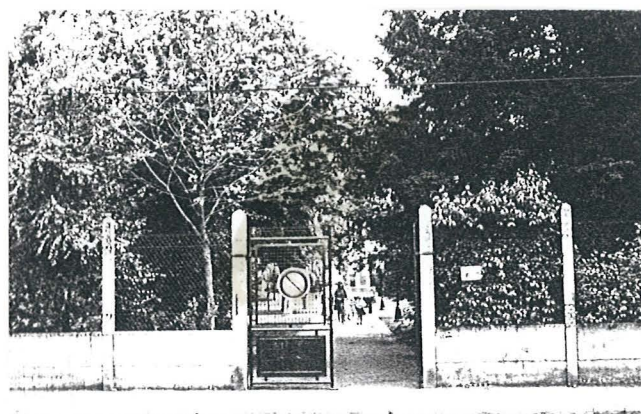
VALORISER LES ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les équipements publics constituent l'un des atouts essentiels du quartier du centre. Ils sont pour la plupart de bonne qualité mais leurs abords méritent d'être améliorés.

L'entrée du groupe scolaire a été protégée par une barrière de sécurité, le passage piétonnier est éclairé le soir par un éclairage puissant, autant de réponses techniques à des problèmes d'organisation spatiale.



Le jardin public et le terrain de sports sont protégés par des clôtures en ciment particulièrement disgracieuses et qui dévalorisent les espaces verts qu'elles entourent.



Créer des circuits piétonniers

En revanche certains passages piétonniers sont très agréables. Ce type d'aménagement devrait être davantage développé.

Des passages le long de la mairie permettent de rejoindre la place du Général de Gaulle à la rue du Dr. Calmette en traversant le parc public.



Des Avant-Projets Sommaires sur les abords de chacun des équipements publics (y compris dans le quartier du Touquet qu'il s'agit de relier au centre) permettront à la Municipalité de réaliser progressivement, en fonction des opportunités et des possibilités budgétaires, des opérations ponctuelles d'un grand intérêt pour la vie quotidienne des habitants.

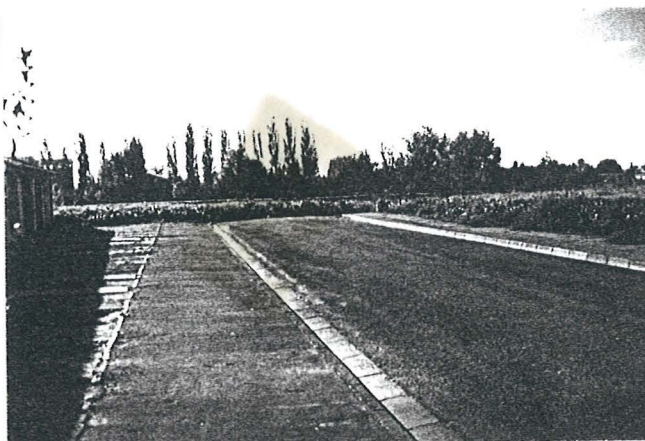
AMELIORER LES RELATIONS ENTRE LES VOIES D'EAU ET LE QUARTIER

Les voies d'eau, étant autrefois essentiellement liées à des activités industrielles souvent polluantes, ont été longtemps porteuses d'images négatives amenant les villes à leur tourner le dos.

Aujourd'hui ces voies s'ouvrent davantage à des activités de loisirs (promenade, navigation de plaisance...) justifiant un nouvel intérêt de la part des élus (voir projets en cours) et plus généralement de l'ensemble des citoyens.

Mais ce retournement n'est pas sans difficultés.

Au poids de l'histoire inscrite dans chacune des briques de la ville s'ajoute la lente évolution des mentalités et la difficulté de voir sous un jour nouveau ce qui a pendant si longtemps dominé l'organisation de l'espace.



Une voie de desserte de garage, qui prolongée aurait permis l'accès au canal. L'aménagement et par ailleurs excessivement routier.

Ici, à Marquette aucune voie n'a été conçue pour l'accès au canal de la Deûle.

La rue des Martyrs de la Résistance, si elle se dirige vers le canal, c'est uniquement pour le franchir.

De nombreux signes dans l'aménagement confirment le peu d'intérêt paysager représenté par les voies d'eau.



Dans la perspective de la rue, le canal est masqué par un transformateur E.D.F.



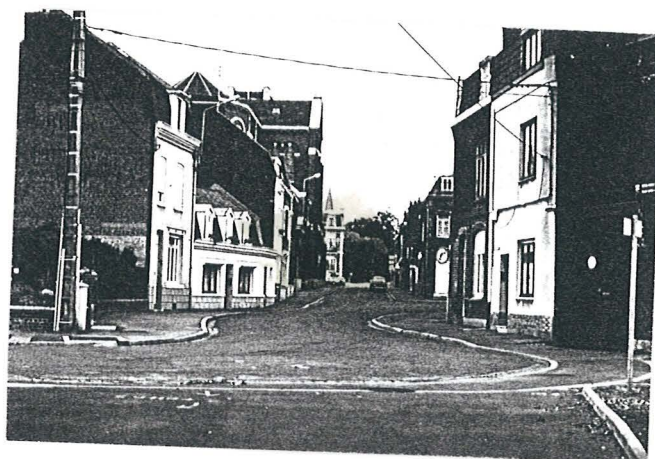
Les éléments de signalisation routiers ont été préférés à un aménagement paysager plus incitatif que répressif.



Un vocabulaire routier est mis en place dans une zone de circulation faible, espace de transition entre le canal de la Deûle et la ville.

Le projet d'amélioration du cadre de vie s'attachera donc à valoriser les relations entre les voies d'eau et le quartier.

- par des propositions de restructuration de l'espace (problème de batteries de garage...)
- par la mise en place d'un projet paysager sur les abords des canaux.
- par la valorisation de certaines voies secondaires privilégiées entre le centre et les voies d'eau.



CREER UN SCHEMA LUMIERE SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER

La qualité des espaces publics passe aussi (surtout dans nos régions nordistes) par les ambiances nocturnes qui s'en dégagent.

Or trop souvent, là encore, seules des considérations de sécurité automobile sont prises en compte avec pour résultat des alignements de poteaux à l'esthétique routière donnant une lumière uniforme.



Un schéma lumière sur l'ensemble du quartier s'attachera :

- à hiérarchiser les espaces : voies principales, secondaires...
- à créer des ambiances lumineuses : espace monumental, intime, confidentiel, animé, calme...
- à minimiser l'encombrement de l'espace par les poteaux, les fils aériens...
- à définir une esthétique qui permette une déclinaison du matériel d'éclairage s'adaptant à tous les besoins du quartier.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RAVALEMENT DES FACADES PUBLIQUES ET PRIVEES

La qualité de l'espace public dépend largement des bâtiments qui le bordent.

La réalisation de travaux d'embellissement dans les rues provoque souvent des effets d'entraînement sur le patrimoine privé.

Afin que les travaux sur les façades et les clôtures des immeubles se fassent au bénéfice de l'environnement général et dans le respect et la valorisation des bâtiments, il est nécessaire que les particuliers puissent être conseillés (types de ravalement qui n'endommagent pas la façade, mise en couleur, choix des clôtures...).



Pour ce faire, un cahier de recommandations architecturales permet de sensibiliser la population et de l'informer. Il peut faire l'objet d'une exposition ou d'un débat public, il peut aussi être distribué sous forme de plaquette ou intégré aux bulletins municipaux. Par ailleurs, il donne des références aux services techniques pour l'instruction des dossiers de permis de construire ou de déclarations de travaux.

Associé à une incitation financière, du type "Prêt bonifié" ou "Prime à la façade", le cahier de recommandation est un outil efficace d'aide à la gestion du patrimoine.

Accompagnant ce cahier destiné aux particuliers, une étude sur les façades des bâtiments publics permettra à la Municipalité d'entreprendre progressivement les travaux d'améliorations nécessaires.